



Déclaration de la protection des données pour les assurés

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB attache une grande importance à la protection de vos données personnelles et de votre vie privée. Par la présente déclaration de protection des données, nous vous informons de la manière dont nous traitons les données personnelles des assurés et dans quel but. Elle vous informe également sur les droits des personnes dont nous traitons les données.

1. Qui répond de la protection des données?

La protection des données est assurée par la

Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB

Güterstrasse 213

4053 Bâle

geschaeftsstelle@rentnerstiftung.ch

Tél.: 061 515 02 60

Pour toute question concernant la protection des données au sein de la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB, vous pouvez également vous adresser à notre conseiller en protection des données:

lic.rer.pol. Peter K. Bachmann

Dipeka AG,

Hohlstrasse 515,

8048 Zurich

peter.bachmann@dipeka.ch

Tél.: 044 487 16 91

2. Fondements juridiques

Nous traitons les données personnelles conformément au droit suisse de la protection des données, en particulier à la loi fédérale sur la protection des données (Loi sur la protection des données, LPD), à l'ordonnance sur la protection des données

(Ordonnance sur la protection des données, OPD) et aux dispositions relatives à la protection des données de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

3. Quelles données traitons-nous et d'où proviennent-elles?

3.1 Données personnelles des assurés actifs, des bénéficiaires de rentes et des personnes qui leur sont liées

Nous traitons les données personnelles suivantes de nos bénéficiaires de rentes et des personnes qui leur sont liées (p. ex. époux/épouse, partenaire, enfants, frères et sœurs):

- données d'identification (p. ex. nom, date de naissance, titre, numéro AVS);
- données de contact (par ex. adresse privée, e-mail, numéro de téléphone);
- informations financières (coordonnées de paiement, informations fiscales);
- données dans le cadre du rapport de prévoyance (p. ex. salaire, taux d'occupation, informations sur l'avoir, les cotisations, les prestations et les cas de prévoyance, les versements en cas d'EPL ou de divorce);
- informations sur les prestations d'autres assurances sociales (p. ex. assurance-invalidité, assurance-accidents et assurance d'indemnités journalières en cas de maladie);
- données personnelles sensibles (santé);
- sphère privée (état civil, situation familiale).

Les données personnelles que nous traitons proviennent des sources suivantes:

- des bénéficiaires de rentes eux-mêmes (p. ex. survenance d'un cas de prévoyance, questionnaire);
- des institutions de prévoyance dont nous avons repris les obligations de rente;
- de l'ancien employeur / ancienne employeuse;
- à partir de nos propres données (p. ex. informations obtenues dans le cadre du rapport de prévoyance (prestations versées, montant de l'avoir, etc.);
- de tiers (p. ex. communications de tribunaux, d'assurances sociales ou d'autres institutions de prévoyance).

3.2 Données liées aux personnes

Lorsque vous nous contactez (p. ex. au moyen d'un formulaire, d'un e-mail ou par téléphone), nous enregistrons vos données afin de traiter votre demande en cas de

questions complémentaires, pour des raisons d'assurance qualité ou à d'autres fins décrites dans la présente déclaration.

Nous enregistrons et utilisons d'autres données personnelles sans accord particulier uniquement si vous y consentez ou que la loi l'autorise. Nous traitons les données personnelles pendant la durée nécessaire à l'objectif ou aux objectifs en question ou conformément à la loi. Les données personnelles dont le traitement n'est plus nécessaire sont rendues anonymes ou effacées.

4. À quelle fin traitons-nous les données?

Nous traitons les données personnelles susmentionnées aux fins suivantes:

- pour l'exécution des rapports de prévoyance, en particulier pour verser correctement les prestations de la prévoyance facultative;
- pour le traitement des prestations avec des tiers, en particulier les assurances sociales (p. ex. pour la coordination des prestations);
- pour la mise en œuvre des prescriptions réglementaires concernant le rapport d'assurance (p. ex. pour l'attestation des paiements de rentes);
- à des fins statistiques;
- pour garantir et respecter les prescriptions légales.

5. Divulcation et transmission de données à des tiers

Les données personnelles peuvent être transmises aux personnes suivantes:

- à vous-même et aux personnes que vous avez mandatées à cet effet;
- aux sous-traitants mandatés et contrôlés par la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB (gestion technique et financière, organe de révision, etc.);
- à d'autres institutions de prévoyance.

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB a confié la gestion actuarielle et financière à Avadis Prévoyance SA. Nous lui remettons à cet effet toutes les données personnelles des bénéficiaires de rentes. Avadis Prévoyance SA est mandatée pour le traitement de ces données par un contrat de traitement des données de commande (CDC). Par ce contrat, Avadis Prévoyance SA est tenue de respecter nos directives en matière de protection des données. Nous en donnons la garantie.

Nous pouvons en outre divulguer vos données aux autorités ou aux services publics (p. ex. assurances sociales, autorités fiscales, offices des faillites et des poursuites, tribunaux, etc.) pour autant que cela :

- soit conforme au droit applicable, aux réglementations, aux décisions judiciaires ou aux exigences officielles.
- se conforme aux exigences éventuelles des autorités de surveillance ou autres, ou aux lignes directrices publiées par celles-ci.

6. Durée du traitement des données

Nous traitons et conservons les données personnelles aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour remplir les obligations contractuelles et légales. L'obligation légale de conservation est en général de dix ans à compter de la fin de l'obligation de prestation, des délais plus longs étant possibles dans certains cas.

Si les données personnelles ne sont plus nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles ou légales, elles sont effacées périodiquement (dans la mesure où cela est techniquement possible), le plus souvent une fois par an, à moins que la poursuite du traitement des données ne soit nécessaire pour des intérêts prépondérants de la Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB.

7. Droits de la personne concernée

Nous accordons aux personnes concernées tous les droits prévus par la législation applicable en matière de protection des données, en particulier:

- **Accès:** les personnes concernées peuvent demander si nous traitons des données personnelles les concernant et, dans l'affirmative, de quelles données il s'agit. Les personnes concernées reçoivent en outre les informations nécessaires pour faire valoir leurs droits en matière de protection des données et pour garantir la transparence. Il s'agit des données personnelles traitées en tant que telles, mais aussi, entre autres, d'informations sur le but du traitement, la durée de conservation, une éventuelle communication ou exportation de données dans d'autres Etats et l'origine des données personnelles.
- **Rectification et restriction:** les personnes concernées peuvent faire rectifier des données personnelles inexactes, faire compléter des données incomplètes et faire restreindre le traitement de leurs données.

- **Effacement et opposition:** les personnes concernées peuvent faire effacer leurs données personnelles et s'opposer au traitement de leurs données avec effet pour l'avenir.
- **Remise et transmission des données:** les personnes concernées peuvent demander la remise de leurs données personnelles ou leur transmission à un autre responsable.

Nous pouvons suspendre, restreindre ou refuser l'exercice des droits des personnes concernées dans les limites autorisées par la loi. Nous pouvons, par exemple, refuser de supprimer tout ou une partie des données personnelles en invoquant des obligations légales de conservation.

Les personnes concernées ont le droit de faire valoir leurs droits en matière de protection des données par voie juridique ou de déposer une plainte auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

8. Sécurité des données

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB a pris des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir une sécurité des données adaptée aux risques respectifs. Elle actualise périodiquement ces mesures.

Elle limite par exemple l'accès à vos données personnelles aux collaborateurs, mandataires et autres parties qui doivent avoir connaissance de ces données pour pouvoir remplir leurs prestations. Pour protéger vos données à caractère personnel, elle prend des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées. Elle utilise notamment des pare-feu, des mots de passe personnels et des technologies de cryptage et d'authentification.

9. Dispositions finales

La Fondation suisse des bénéficiaires de rentes FSB peut à tout moment adapter et compléter la présente déclaration de protection des données. Nous informons de ces adaptations et compléments principalement par la publication de la déclaration de protection des données en vigueur sur notre site internet.

Version de janvier 2024